

LE FJAT PRÉOCCUPÉ PAR LE PROJET DE LOI 56

Le Forum jeunesse de l'Abitibi Témiscamingue (FJAT) s'inquiète des répercussions liées au projet de loi 56, s'il est adopté tel quel. La possibilité de voir les organismes à but non lucratif (OBNL) obligés de s'inscrire au registre des lobbyistes est préoccupante, car elle aurait un impact direct sur l'implication citoyenne, notamment celle des jeunes, dans les divers conseils d'administration.

Par son expérience en participation citoyenne, le FJAT est conscient des difficultés de recrutement d'administrateurs au sein des différents conseils d'administration des OBNL. Or, en ajoutant des obligations et responsabilités légales, les modifications prévues dans le projet de loi 56 pourraient nuire, selon le FJAT, aux recrutements et à la rétention de jeunes bénévoles en conseil d'administration.

En effet, le projet de loi 56 prévoit que les OBNL s'inscrivent au registre des lobbyistes aussitôt que l'un de ses administrateurs prévoit s'entretenir avec un élu (municipal ou provincial). Une fois l'organisme inscrit, quelques tâches doivent se faire avant et après ces rencontres. La date, le lieu, l'ordre du jour et la personne envoyée par l'organisme doivent être envoyés au commissaire au lobbyisme avant la rencontre. Par la suite, le contenu détaillé de la rencontre est lui aussi envoyé. « Les représentations politiques se font souvent selon la disponibilité ponctuelle des administrateurs et ceux-ci peuvent voir leur agenda changé pour des raisons professionnelles, car rappelons-le, les administrateurs sont des bénévoles qui prennent souvent de leur temps de travail pour accomplir leurs tâches administratives » indique un extrait de l'avis déposé au commissaire du Lobbyisme par la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec. Le FJAT s'inquiète donc que la lourdeur administrative décourage les administrateurs présents et nuise au processus démocratique en empêchant des personnes motivées à se présenter sur un conseil d'administration.

De plus, au-delà de ces difficultés logistiques, le FJAT croit que les OBNL naissent d'une problématique sociale qui n'est pas prise en charge entièrement par le gouvernement. Ceux-ci étant utiles à consolider les services de celui-là. « Contrairement à l'entreprise privée qui exécute son travail de lobbyisme dans un but pécuniaire, l'administrateur d'une maison des jeunes, d'une maison du troisième âge, d'un organisme culturel ou autre donne généreusement de son temps-libre afin d'augmenter la qualité de vie de son milieu. C'est pourquoi le FJAT croit que les OBNL ne sont pas des lobbyistes. » précise Anne-Marie Nadeau, présidente du FJAT.

Le FJAT appuie, en cohérence avec ses perceptions et ses opinions qu'il entretient envers le projet de loi 56, l'avis émis au Commissaire au lobbyisme par la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec.

- 30 -

Pour plus d'informations sur le projet de loi 56 :
<http://www.commissairelobby.qc.ca/promo/147/1>

L'avis déposé par la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec :
<http://forumsjeunesse.qc.ca/lengagement-citoyen-et-son-impact-le-projet-de-loi-56-fait-fausse-route/>

Source :

Mathieu Larochelle
819 444-7015
Mathieu.larochelle@fjat.qc.ca

Questions et entrevues :

Anne-Marie Nadeau
819 277-0764
Anne_marienadeau@hotmail.com